

Résumé de la note d'orientation

Promouvoir l'éducation inclusive des filles et des garçons handicapés en Afrique de l'Ouest et Centrale - 2020

Contexte

Les filles et garçons handicapés en Afrique de l'Ouest et Centrale ont les mêmes droits que tous les enfants à une éducation inclusive de qualité, leur permettant de participer activement et de manière significative aux apprentissages et à la société. Cependant, à l'heure actuelle, ces enfants sont largement exclus du système éducatif et des possibilités d'apprentissage.

1. Selon les estimations, il y aurait 93 à 150 millions d'enfants handicapés dans le monde. Bien que des données précises ne soient pas disponibles, une étude récente fiable a révélé qu'environ 40 % des enfants handicapés dans les pays à revenu faible ou intermédiaire ne sont pas scolarisés au niveau primaire et 55 % au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire. Une autre étude portant sur 15 pays à revenu faible et intermédiaire a révélé que le handicap réduit la probabilité de scolarisation d'une moyenne de 30,9. En Afrique de l'Ouest et Centrale (AOC), les enfants handicapés ne sont pas scolarisés dû à l'insuffisance des politiques et au manque de volonté et d'action politique, à l'insuffisance des données, à l'inaccessibilité des établissements et des services, dont les services de protection et de prévention de la violence basée sur le genre, à la mauvaise gouvernance, aux conflits et aux crises.
2. Les enfants handicapés qui sont scolarisés sont confrontés à de grandes lacunes dans les acquis d'apprentissage en raison des inégalités systémiques, de la stigmatisation sociale et de la discrimination, ainsi que de la mauvaise qualité de l'enseignement et de la gouvernance. La pandémie mondiale

actuelle de COVID-19 aggrave les inégalités, l'exclusion et la marginalisation, alors que les enfants handicapés sont confrontés à des obstacles majeurs en ce qui concerne l'apprentissage à la maison et le retour à l'école lors de leur réouverture. Les systèmes éducatifs subissent une pression énorme, avec des répercussions négatives sur l'équité.

3. Des réformes des systèmes éducatifs et d'inclusion sociale s'imposent de toute urgence. De tels changements doivent empêcher les enfants handicapés de d'être exclus de l'éducation et leur donner les moyens d'atteindre leur plein potentiel - pour eux-mêmes et au bénéfice de la société - tout au long de leur vie. L'éducation inclusive offre une formidable opportunité de jeter les fondements de sociétés inclusives auxquelles tous les citoyens, même les plus vulnérables, peuvent contribuer.
4. Tous les pays d'AOC, à l'exception de la Guinée équatoriale, se sont engagés à mettre fin à l'exclusion scolaire des enfants handicapés en signant et/ou en ratifiant la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées. Tous les États membres de l'ONU ont signé la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

et la Convention relative aux Droits de l'Enfant. L'Union Africaine (UA) a développé un Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Personnes Handicapées en Afrique. Celui-ci propose un plan d'action pour les personnes handicapées qui reconnaît le besoin d'inclusion et d'autonomisation. Toutefois, la plupart des gouvernements n'ont pas encore mis en œuvre efficacement les conventions et les lois qu'ils ont ratifiées.



© Sightsavers

Des mesures d'accessibilité permettent à Ariane Marie d'apprendre de manière autonome dans une classe inclusive.

Recommandations

Afin d'éliminer les obstacles et de garantir que chaque fille et garçon handicapé en Afrique de l'Ouest et Centrale accède à une éducation de qualité, cette note d'orientation recommande à toutes les parties prenantes (gouvernements et ministères, partenaires techniques et financiers, société civile, secteur privé, écoles, enseignants, communautés et élèves) de travailler ensemble pour réformer les systèmes éducatifs et les rendre inclusifs. Ces recommandations identifient des moyens de promouvoir l'éducation inclusive pour les enfants handicapés, et peuvent être utilisées dans toute la région.

Niveau politique et institutionnel

- **Les bailleurs doivent soutenir l'éducation inclusive :** les bailleurs internationaux et multilatéraux et les partenaires au développement devraient soutenir les approches sensibles au handicap et au genre, et définir des critères et indicateurs d'inclusion clairs. Les bailleurs devraient envisager d'augmenter le financement ciblé pour que les États combler les écarts d'offre de services d'éducation inclusive dans leurs plans sectoriels. Les bailleurs devraient soutenir l'approche à deux voies : d'une part en fournissant des ressources pour renforcer les systèmes d'éducation inclusive au niveau national ; d'autre part en soutenant les stratégies s'attaquant aux obstacles spécifiques auxquels sont confrontés les enfants handicapés et les autres apprenants ayant des besoins spécifiques.

Des mécanismes de responsabilisation devraient être mis en œuvre pour garantir que l'aide réponde aux besoins et lacunes spécifiques en matière d'apprentissage. Il est recommandé d'utiliser des marqueurs de handicap (par exemple, le marqueur CAD-OCDE sur l'inclusion et l'autonomisation des personnes handicapées) pour le suivi du financement. Les ONG, pour leur part, devraient renforcer l'assistance technique fournie aux ministères de l'éducation sur des filles et garçons handicapés.

- **Les États doivent connaître le montant total des ressources nécessaires** pour mettre en œuvre les politiques d'éducation inclusive et les plans sectoriels de l'éducation, et la provenance

de ces ressources. Les organismes de financement intérieurs et extérieurs doivent travailler ensemble en considérant non seulement le volume du financement intérieur, mais également l'efficacité et la responsabilité des dépenses dans le domaine de l'éducation.

- **Les politiques et le financement en matière d'éducation inclusive doivent être transversaux :** les États doivent adopter une approche globale de lutte contre l'exclusion de l'éducation et une politique d'éducation inclusive transversale avec des actions et des budgets concrets. Plus particulièrement, les besoins des filles handicapées doivent être pris en considération dans la définition des stratégies et des plans sectoriels d'éducation. Les plans doivent prendre en compte les multiples niveaux de discrimination en fonction du type et de la sévérité du handicap, du sexe, de l'origine ethnique, du niveau socio-économique, du statut de réfugié ou de déplacé, etc.
- **Les organisations de personnes handicapées (OPH) devraient jouer un rôle clé dans les prises de décision,** et participer aux groupes locaux d'éducation et aux processus de revue sectorielle.

Données

- **Etablir un système de collecte de données harmonisé :** mettre en place des systèmes de suivi-évaluation mesurant les progrès réalisés en matière d'inclusion du handicap et d'égalité de genre dans le secteur de l'éducation, en utilisant des indicateurs adéquats et une collecte de données ventilées par genre et par type et sévérité de handicap au niveau national. Des outils tels que la version courte du questionnaire du Groupe de Washington ou une version contextualisée du module sur le fonctionnement de l'enfant (UNICEF) devraient permettre d'inclure

des informations sur le handicap, les résultats d'apprentissage pour les élèves handicapés, l'accessibilité de l'école et les compétences des enseignants en inclusion dans les systèmes d'information de gestion de l'éducation (SIGE).

Barrières sociales : stigmatisation et discrimination

- **Les gouvernements doivent s'attaquer au changement d'attitudes et de comportement** pour améliorer l'inclusion sociale. Cette approche devrait se fonder sur le partenariat et la consultation des Organisations de Personnes Handicapées (OPH), par des campagnes d'éducation du grand public, parallèlement aux interventions locales autour de la planification scolaire, des comités de gestion scolaire et des associations de parents d'élèves.

Accès

- **Fournir un enseignement primaire gratuit, des appareillages et des ressources pédagogiques** pour faciliter l'accès à l'éducation pour tous. Des transferts en espèces sous forme de subventions et de bourses pour les enfants handicapés et issus de familles très défavorisées devraient être fournis, en coordination avec les ministères compétents (Éducation, Santé, Action sociale, etc.).
- **Suivre les standards de conception universelle :** construire des écoles accessibles et des salles de classe adaptées à tous, qui respectent ces standards et répondent aux besoins des filles et des garçons handicapés.
- **Réformer le rôle des écoles spéciales et les aider à devenir des centres de ressources,** pouvant apporter un appui technique aux écoles ordinaires dans leur prise en charge des filles et garçons handicapés.

- **Qualité : dans l'apprentissage et l'enseignement,** l'achèvement du parcours scolaire et la transition.
- **Améliorer le leadership et la gouvernance scolaire afin de promouvoir l'inclusion, en fournissant** aux directeurs d'école et autres personnels de l'éducation, tels que les inspecteurs, une formation à l'inclusion, un encadrement et un soutien continu.
- **Améliorer la formation des enseignants à l'inclusion et renforcer les capacités des conseillers** pédagogiques en éducation inclusive aux niveaux national, régional, départemental et local.
- **Réformer le matériel didactique et le curriculum scolaire** pour y dépeindre des sociétés plus inclusives.
- **Soutenir la transition des apprenants handicapés** entre les classes, les niveaux et les types d'enseignement (de la petite enfance à l'enseignement supérieur). Se concentrer sur la transition entre le primaire et le secondaire, adapter les examens pour les rendre accessibles aux enfants handicapés et mettre en place des mécanismes d'orientation inclusifs.
- **Élaborer une stratégie sur le continuum « Education – Formation »** pour optimiser l'égalité des chances de réussite des jeunes handicapés tout au long de leur parcours éducatif, en prêtant une attention particulière aux filles handicapées.
- **Assurer la participation des enfants ou des adultes handicapés,** en particulier des filles et des femmes, à la prise de décision en classe, à l'école, au sein des autorités locales.

Crises et conflits

- **Renforcer la collaboration entre les institutions et les ONG pour améliorer l'accès à une éducation** inclusive et équitable pour tous les enfants et jeunes handicapés touchés par une crise ou un conflit. Une plus grande coordination des acteurs dès le début d'une crise engendre une réponse plus inclusive et durable.
- **Veiller à fournir un financement inclusif et une expertise technique** pour mener à bien la planification de la résilience et de la préparation aux crises afin de mieux reconstruire et s'assurer que personne n'est laissé pour compte.



Une jeune fille handicapée participe dans une classe inclusive.

© UNHCR/Gabriel Tekumafor

1. UIS (2017) Education and Disability: Analysis of Data from 49 Countries; Mizunoya et al (2015). Towards Inclusive Education—The impact of disability on school attendance; UNGEI & Leonard Cheshire (2017). Still left behind: Pathways to inclusive education for girls. www.ungei.org/Still_Left_Behind_Full_Report.PDF
2. Mizunoya, S., Mitra, S., & Yamasaki, I., (2018) Disability and school attendance in 15 low- and middle-income countries World Development, Volume 104, April. doi.org/10.1016/j.worlddev.2017.12.001, p.388

